

VENTE DE CHARPENTE METALLIQUE - n° 1047

Le Maire rappelle que par délibération du 15 Juin 1976 (récépissé n° 06010), le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un lot de charpente métallique provenant de la liquidation de la Ste SIRH pour la somme de 100 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la vente de la totalité de la charpente métallique, acquise sur la Ste SIRH, à l'entreprise MULLER Frères à BOULAY (Moselle) est autorisée.

Le prix global et forfaitaire de cette cession est fixé à 140 000 F.

La délibération du 1er Juillet 1976 (récépissé n° 07196) autorisant la vente d'une partie de cette charpente à l'entreprise MULLER Frères à BOULAY, pour la somme de 100 000 F. est annulée.

La totalité de cette recette est affectée à l'article 235 du budget - programme 36/74 (création zone de loisirs et construction d'une salle polyvalente).